

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 101 (1975)
Heft: 26

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Divers

A propos de l'Année du Patrimoine architectural

La large publicité faite à l'Année mondiale de la femme l'a peut-être fait oublier : 1975 était également l'Année européenne du patrimoine architectural. Nos lecteurs se seront demandé pourquoi il n'en a pas été fait mention dans le *Bulletin technique* ; ils ont droit à une explication. La plus importante de nos règles est de confier la rédaction des articles aux spécialistes des sujets à traiter, ce qui est l'origine principale de l'audience que nous avons acquise. Fidèles à cette ligne de conduite, nous nous sommes adressés dès août 1974 au secrétariat du Comité national suisse du patrimoine national en lui demandant la documentation permettant de rédiger un article original. Soucieux d'une information plus complète et diversifiée, nous avons prié en octobre 1974 les sections romandes de la Ligue suisse du patrimoine national de rédiger des contributions présentant leur activité respective, que nous aurions publiées tout au long de 1975. N'ayant pas reçu une seule réponse, nous avons demandé le 13 février 1975 au secrétariat du Comité national d'intervenir pour nous assurer les contributions souhaitées. Nous avons également prié d'influente personnalités des milieux de la protection du patrimoine de soutenir nos efforts. En tout, une douzaine de lettres, auxquelles nous n'avons reçu que deux réponses : l'une nous informant que le destinataire s'était démis de ses fonctions de président de section, l'autre nous faisant parvenir la seule contribution sous forme du cliché officiel, avec prière de le restituer après usage. Le voici donc, avec nos remerciements les plus sincères à ses propriétaires pour leur précieux appui !



Nous serions tentés de nous poser la question de savoir si la protection du patrimoine et les moyens qu'on lui consacre sont en de bonnes mains, voire de nous demander quels griefs graves au point de ne pouvoir être exprimés ses responsables nourrissent avec une si belle unanimité contre notre périodique ; nous préférions laisser nos lecteurs se former leur propre opinion, comme nous avons maintenant la nôtre. Par nature tournés vers le côté positif des choses, nous ne saurions faire mieux qu'en recommandant chaudement à nos lecteurs le numéro 21 (octobre 1975) de l'Alliance culturelle romande, consacré au thème « Pour notre patrimoine » (144 p., 25 fr., Alliance culturelle romande, 1225 Chêne-Bourg, c. c. p. 12 - 16722). Ce n'est pas moins de trente articles, magnifiquement illustrés, qui ont été réunis dans ce numéro ; groupés par thèmes, ils traitent aussi bien des motivations de la protection du patrimoine, des problèmes auxquels elle se heurte que d'exemples malheureux ou heureux des efforts entrepris pour la conservation du patrimoine architectural. Nous sommes d'autant plus heureux de saluer cette publication parfaitement réussie que nous n'avons pas pu, pour les raisons exposées ci-dessus, présenter ici les heures et malheurs de la protection du patrimoine dans notre pays. Si nous pouvons faire connaître à des lecteurs qui ne l'auraient pas encore vu ce numéro de l'Alliance culturelle

romande, nous aurons ainsi apporté notre pierre à cette entreprise digne de figurer parmi nos préoccupations au-delà de 1975 : la défense de notre patrimoine architectural.

(Rédaction)

Informations SIA

Assemblée des délégués

Zurich, 29 novembre 1975

Ce ne sont pas moins de 143 délégués des groupes spécialisés et des sections SIA (dont certains avaient dû quitter leur domicile bien avant 6 heures du matin !) qui avaient répondu à l'appel du Comité central. Avant d'aborder l'ordre du jour proprement dit, ce dernier a saisi l'occasion d'informer les participants des points les plus importants de l'activité de la Société.

- Le concours « Gestion de l'énergie dans le bâtiment » a connu un plein succès en ce qui concerne la participation, puisqu'on a pu enregistrer 56 envois, dont 5 méritent le qualificatif « très bien » et 13 celui de « bien ». La 2^e séance plénière du jury doit permettre d'établir le classement et de fixer la suite de la procédure, notamment la distribution des prix et la publication des travaux méritants, cela au printemps prochain.
- Conséquence de la situation économique plus difficile, le nombre des concours augmente ; malheureusement force est de constater que le règlement SIA n'est pas toujours respecté. La Commission des concours invite tous les membres SIA à annoncer immédiatement au secrétariat central les irrégularités qu'ils pourraient constater, afin de permettre une intervention sans délai. Il est toujours plus facile de corriger le tir avant que ne soit jugé un concours non conforme.
- L'activité du Groupe spécialisé pour les travaux à l'étranger en vue de la création d'un Office pour soutenir efficacement la prospection et l'acquisition de mandats à l'étranger ayant déjà été mentionnée plusieurs fois dans ces colonnes, nous n'y reviendrons pas.
- Le nouveau dossier administratif SIA a également été présenté à nos lecteurs.
- L'action en vue de procurer des postes de travail aux ingénieurs et architectes fraîchement émoulus des hautes écoles s'est concrétisée par 70 offres d'emplois ; des efforts sont faits pour obtenir de nos autorités une participation d'un tiers aux salaires de ces nouveaux venus dans nos professions.
- On sait que la SIA participe activement aux travaux de la Conférence suisse de la construction ; le Forum de la construction créé par M. Brugger a déjà porté ses fruits : information réciproque des participants sur les tendances du marché, catalogue des problèmes, définition des buts et des instruments de la politique globale de la construction, analyse des résultats de cette politique, conception à long terme de la construction.
- Parmi les travaux des groupes spécialisés, relevons la journée d'études sur la physique de la construction, tenue par le groupe des architectes, ainsi que celle que consacrera aux questions conjoncturelles (Engelberg II) le groupe de la construction industrielle, Technique pour l'homme (Ingénieurs de l'industrie), ainsi que la prochaine journée d'études organisée conjointement par l'EPFL et le groupe du génie chimique à Lausanne.